



Le 13 janvier 2026

## L'intérêt de la population n'est pas défendu par la grève des médecins libéraux !

La grève des médecins libéraux s'accompagne d'une campagne médiatique dans laquelle ils prétendent défendre l'intérêt de la population, s'appuyant sur les défauts majeurs de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2026.

Cette LFSS ne répond effectivement pas aux besoins de la population, avec des recettes très insuffisantes pour permettre l'accès aux soins de toutes et tous et la prise en compte de l'autonomie. Il y a aussi des horreurs, comme la limitation des arrêts malades ou le contrôle tatillon d'autres prescriptions médicales visant à les réduire.

Mais derrière ces critiques, partagées, justifiées, la plupart des organisations des médecins libéraux défendent avant tout leurs intérêts propres, la liberté d'installation, la liberté de pratiquer des dépassements d'honoraires, des libertés contraires à l'intérêt général ! Pourtant nombre de professionnels libéraux défendent l'intérêt général et la Coordination Nationale des Comités de défense des Hôpitaux et Maternité de proximité les assure de sa solidarité. Face à la financiarisation galopante, la médecine libérale ne devrait pas être timide dans sa dénonciation, alors que leurs organisations ont aussi réussi à faire capoter le projet de limiter les rentes économiques dans certains secteurs, en radiologie ou en biologie par exemple.

La médecine libérale ne devrait pas non plus s'engouffrer dans le piège tendu par nos gouvernements : augmenter les restes à charges pour les malades à travers les dépassements d'honoraires pour limiter les dépenses de la Sécurité Sociale !

La Coordination rappelle quelques unes de ses propositions :

- limiter la liberté d'installation, lorsque celle-ci s'oppose à la nécessaire égalité républicaine et la loi Garrot devrait être inscrite rapidement à l'ordre du jour du Sénat pour pouvoir être adoptée définitivement.
- former beaucoup plus de médecins et sur cette question, le soutien des syndicats de médecins libéraux manque terriblement, comme il manque d'ailleurs vis à vis des PADHUE.
- interdire les dépassements d'honoraires.

L'avenir est au développement du service public pour l'hospitalisation, l'autonomie et les soins de premier recours, répondant à la fois aux besoins de la population et à l'aspiration de nombre de professionnels d'un statut salarié. C'est le sens du document rédigé récemment par la Coordination sur la nécessité d'un [service public territorial de soins de premier recours](#).



**COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité**  
(Fondée à Saint Affrique en avril 2004)

Siège social : 1 rue Jean Moulin 70200 LURE  
Adresse postale : Chez JL Landas - 26 rue Gambetta – Avenue Mich – 44000 Nantes  
SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00025

Association agréée - Arrêté du 21/07/2023 - N2022RN0181

Présidente : Michèle LEFLON [michele.leflon@orange.fr](mailto:michele.leflon@orange.fr)

Adresse : 34 Rue de la Porte de Bourgogne – 08000 Charleville-Mézières – Tél 06 08 93 84 93

Secrétaire : Guillaume GRANDJEAN [guillaume.grandjean38@gmail.com](mailto:guillaume.grandjean38@gmail.com)

Adresse : 11 rue Edouard Vaillant – 45120 Chalette sur Loing – Tel 06 58 94 04 10

Trésorier : Jean-Luc LANDAS [jeanluc.landas@sfr.fr](mailto:jeanluc.landas@sfr.fr)

Adresse : 26 rue Gambetta – Avenue Mich – 44000 Nantes – Tél : 07 50 45 06 87

Site : <https://coordination-defense-sante.org/> Facebook Mastodon Bluesky

Contact : [cda12550@coordination-defense-sante.org](mailto:cda12550@coordination-defense-sante.org)